



N° D218/2023
Domaine : 1.1. A

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122 23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1, R.2122-1, et R. 2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les offres remises à l'issue de la procédure de dévolution du marché relatif à l'acquisition d'un certificat sécurisant les échanges électroniques entre un prochain logiciel métier et le Système Informatique National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif, nécessaire aux besoins du service logement de la ville de Bois-Colombes.

Vu la proposition de la société CERTINOMIS en date du 15 mai 2023 ;

Considérant que la société CERTINOMIS située 45-47 Boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry sur Seine présente une offre économiquement avantageuse pour le service logement de la ville de Bois-Colombes ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché relatif à l'acquisition du certificat sécurisant les échanges électroniques entre un prochain logiciel métier et le Système Informatique National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif, nécessaire aux besoins du service logement de la ville de Bois-Colombes, à la société CERTINOMIS sise 45-47 boulevard Paul Vaillant-Couturier, 94766 à IVRY-SUR-SEINE.

Article 2 : Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 3 ans fermes.

Article 3 : Le montant du marché s'élève à 400€ H.T soit 480 T.T.C pour toute la période contractuelle.



Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine,



Yves REVILLON